



Communiqué de presse – résultats du premier trimestre de l'exercice 2019

LE SECTEUR DU SUCRE AFFICHE UNE AUGMENTATION DE VOLUME DE PLUS DE 14 000 TONNES MÉTRIQUES PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

LES EFFORTS D'INTÉGRATION CONTRIBUENT À L'AMÉLIORATION DU POURCENTAGE DE LA MARGE BRUTE AJUSTÉE ET DU BAIIA AJUSTÉ DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE.

L'ANALYSE AUX FINS D'OPTIMISATION DE LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE AU CANADA JETTE LES BASES POUR LA CROISSANCE FUTURE.

Les résultats du premier trimestre de l'exercice 2019 de Rogers Sugar Inc. (la « Société ») ont été avantagés par l'augmentation de volume du secteur du sucre et par l'amélioration des résultats du secteur des produits de l'érable. Le tableau suivant présente les principaux résultats sectoriels et consolidés.

Résultats sectoriels et résultats consolidés (en milliers de dollars)	Premier trimestre de l'exercice 2019			Premier trimestre de l'exercice 2018		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	151 139 \$	54 883 \$	206 022 \$	155 764 \$	49 119 \$	204 883 \$
Marge brute	29 352 \$	5 197 \$	34 549 \$	36 027 \$	7 086 \$	43 113 \$
Résultat des activités d'exploitation	21 090 \$	1 892 \$	22 982 \$	28 644 \$	3 041 \$	31 685 \$
<i>Résultats non conformes aux PCGR :</i>						
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾²⁾	(122)	2 582	2 460	(4 823)	(987)	(5 810)
Marge brute ajustée ¹⁾	29 230 \$	7 779 \$	37 009 \$	31 204 \$	6 099 \$	37 303 \$
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	20 968 \$	4 474 \$	25 442 \$	23 821 \$	2 054 \$	25 875 \$
BAIIA ajusté ¹⁾	24 459 \$	5 772 \$	30 231 \$	27 076 \$	4 202 \$	31 278 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion.

²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » dans le rapport de gestion.

Veuillez vous reporter au rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats consolidés de la Société.

Compte tenu de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés et dérivés incorporés dans des instruments non financiers à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, notre résultat comptable ne donne pas une idée complète des facteurs et des tendances qui influent sur l'entreprise. Comme pour les périodes antérieures, nous avons calculé la marge brute ajustée et le bénéfice ajusté, qui rendent compte de la performance de la Société durant la période visée, sans tenir compte de l'incidence de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et des dérivés incorporés dans des instruments non financiers. Le bénéfice avant les intérêts et la charge d'impôt sur le résultat (« BAII ») comprend une perte liée à l'évaluation à la valeur de marché de 2,5 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2019, ce montant étant ajouté pour établir le BAII ajusté et la marge brute ajustée. Le BAIIA ajusté s'entend du BAII après ajustement pour tenir compte de l'ajustement total du coût des ventes au titre de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, de la dotation aux amortissements, des coûts d'acquisition du secteur du sucre et des charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion.



Communiqué de presse – résultats du premier trimestre de l'exercice 2019

Les flux de trésorerie disponibles pour une période de douze mois se sont chiffrés à 46,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3,0 millions de dollars en regard de l'an dernier. La variation est attribuable principalement à une augmentation de 13,3 millions de dollars du BAII ajusté, un ajustement ayant été apporté pour tenir compte de la dotation aux amortissements, et à une réduction de 0,6 million de dollars des frais de financement payés. Cette variation positive a été annulée dans une certaine mesure par le versement d'une somme de 4,0 millions de dollars en vue du rachat et l'annulation d'actions ordinaires, alors qu'une somme de 0,1 million de dollars a été reçue en vue de l'émission d'actions au cours de la période de douze mois correspondante de l'an dernier. De plus, une hausse des intérêts et des impôts payés de 4,3 millions de dollars et de 1,8 million de dollars, respectivement, ainsi qu'une hausse des cotisations aux régimes de retraite et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation de 0,4 million de dollars chacune, ont contribué à la réduction de la variation positive.

Secteur du sucre

Le secteur des produits industriels a affiché une hausse d'environ 5 900 tonnes métriques pour le premier trimestre en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des ventes occasionnelles attribuables à la demande découlant des problèmes de production avec lesquels notre concurrent se trouve aux prises, ainsi que de la croissance attribuable aux clients existants.

Le volume du secteur des produits de consommation du trimestre considéré a augmenté d'environ 1 500 tonnes métriques par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout du calendrier des activités promotionnelles des clients.

En regard du premier trimestre de l'exercice précédent, le volume des produits liquides présente une augmentation d'environ 3 800 tonnes métriques. Cette augmentation s'explique surtout par le fait que certaines activités qui avaient été perdues temporairement en faveur du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF ») ont été récupérées ainsi que par la hausse de la demande de la part de clients nouveaux et existants.

Les exportations ont augmenté d'environ 3 000 tonnes métriques par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018, en raison des livraisons additionnelles vers le Mexique ainsi que des ventes assorties de droits de premier niveau aux États-Unis.

La marge brute ajustée pour le trimestre considéré s'est établie à 29,2 millions de dollars, comparativement à 31,2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'exercice 2018 comprenait des produits hors trésorerie de 1,5 million de dollars tirés du régime de retraite des salariés horaire de l'Alberta, lesquels ont été comptabilisés par suite de la modification du régime. Par conséquent, la marge brute ajustée s'est amenuisée d'environ 0,5 million de dollars, compte non tenu de ces produits hors trésorerie. L'augmentation des volumes de ventes a été plus qu'atténuée par la baisse du cours n° 11 du marché mondial du sucre brut en regard de l'exercice précédent, ce qui a influé négativement sur le taux de la marge brute ajustée des ventes nationales de Taber. De plus, des problèmes en matière d'installation et de mise en service qui se sont présentés dans le cadre du projet d'investissement à Vancouver visant à économiser l'énergie ont occasionné des charges d'exploitation additionnelles au cours du trimestre considéré. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 155,16 \$ pour le trimestre à l'étude, contre 179,19 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ou à 170,70 \$ la tonne métrique, compte non tenu des produits hors trésorerie tirés du régime de retraite de 8,49 \$ la tonne métrique. Ce recul est imputable surtout à la baisse du cours n° 11 du marché mondial du sucre brut, qui a influé sur la marge brute dégagée par les ventes nationales de Taber, comme il est mentionné plus haut. La composition légèrement défavorable des ventes a également agi sur la marge brute ajustée par tonne métrique étant donné que l'augmentation des volumes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent provient en majeure partie des secteurs dont le taux de la marge est normalement plus faible, à savoir les ventes de produits industriels, de produits liquides et à l'exportation. Enfin, une hausse des coûts d'exploitation à Vancouver a eu également une incidence défavorable sur la marge brute ajustée par tonne métrique.



Communiqué de presse – résultats du premier trimestre de l'exercice 2019

Les charges administratives et de vente ont augmenté de 0,4 million de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018 en raison du calendrier.

Les frais de distribution pour le trimestre à l'étude ont augmenté de 0,5 million de dollars en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de coûts additionnels liés au fret occasionnés au cours du trimestre considéré imputables aux volumes de ventes supplémentaires et aux produits transférés d'un établissement à l'autre. Le BAIIA ajusté du premier trimestre s'est établi à 24,5 millions de dollars, comparativement à 27,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 2,6 millions de dollars. Cette baisse découle essentiellement de l'amenuisement de la marge brute ajustée, comme il est expliqué ci-haut, et de la hausse des charges administratives et de vente ainsi que des frais de distribution.

Secteur des produits de l'érable

La marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude s'est établie à 7,8 millions de dollars, ce qui correspond à un pourcentage de la marge brute ajustée de 14,2 % des produits, alors que la marge brute ajustée pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent s'est chiffrée à 6,1 millions de dollars, ce qui correspond à 12,4 % des produits. Cependant, le coût des ventes du premier trimestre de l'exercice 2018 inclut un montant de 0,3 million de dollars imputable à la majoration de la valeur des stocks de produits finis à la date d'acquisition de Decacer. Compte non tenu de cet ajustement, la marge brute ajustée pour le premier trimestre de l'exercice 2018 se serait chiffrée à 6,4 millions de dollars, soit 13,0 % des produits, ce qui aurait représenté une hausse de 1,4 million de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2019. La progression par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement aux conséquences financières du fait que le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet alors que l'augmentation du pourcentage de la marge brute ajustée s'explique essentiellement par la montée du prix de vente net et les économies réalisées par suite des mesures qui ont été mises en œuvre relativement à l'approvisionnement.

Les charges administratives et de vente se sont élevées à 2,4 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, comparativement à 3,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Toutefois, les charges de la période correspondante de l'exercice précédent comprennent des charges non récurrentes de 0,3 million de dollars et des honoraires de service-conseil et autres frais de 0,7 million de dollars engagés dans le cadre de l'acquisition de Decacer au cours du premier trimestre de l'exercice 2018. Compte non tenu de ces charges non récurrentes, les charges administratives et de vente ont augmenté par rapport à l'exercice précédent à cause surtout des conséquences du fait que le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet, d'un amortissement supplémentaire des immobilisations incorporelles, ce qui a été contrebalancé en partie par les économies réalisées grâce aux mesures mises en œuvre dans le cadre des projets menés au titre de l'excellence d'exploitation.

Les frais de distribution du trimestre considéré sont similaires à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2019 s'est établi à 5,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1,6 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable essentiellement aux conséquences financières du fait que le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet, ainsi qu'aux économies réalisées par suite des mesures mises en œuvre relativement à l'approvisionnement et dans le cadre des projets menés au titre de l'excellence d'exploitation, et à la montée des prix de vente nets.



Perspectives

Secteur du sucre

Le volume devrait s'accroître d'environ 25 000 tonnes métriques en raison surtout d'une hausse du volume des secteurs des produits liquides et des produits de consommation de l'ordre de 15 000 tonnes métriques et de 5 000 tonnes métriques, respectivement. Le secteur des produits industriels devrait également afficher une légère augmentation de volume alors que le secteur des ventes à l'exportation devrait afficher un volume similaire à celui de l'exercice précédent. Le rapport de gestion comporte plus d'informations à ce sujet.

Vu l'augmentation de volume et les résultats du premier trimestre, nous nous attendons à ce que les frais de distribution augmentent d'environ 1,0 million de dollars par rapport à ceux de l'exercice 2018.

Comme il a été souligné dans nos communications antérieures, les dépenses en immobilisations du secteur du sucre pour l'exercice 2019 devraient augmenter par rapport à celles de l'exercice 2018, car la Société prévoit entreprendre un projet d'investissement à l'usine de Taber afin qu'elle soit entièrement conforme aux normes en matière d'émissions atmosphériques d'ici l'exercice 2020, le solde des dépenses prévues pour ce projet se situant entre 6,5 millions de dollars et 8,5 millions de dollars, étant donné qu'environ 1,5 million de dollars a été dépensé au cours de l'exercice 2018. Les autres dépenses en immobilisations du secteur du sucre devraient être similaires à celles de l'exercice 2018 et comprendront notamment des dépenses en immobilisations générant un rendement du capital investi.

Secteur des produits de l'érable

Au cours du trimestre, la Société a terminé la deuxième étape de son analyse aux fins d'optimisation de la répartition de ses activités.

La première étape du projet, qui a été annoncée au cours de l'exercice précédent, consiste à relocaliser l'usine d'embouteillage actuellement située dans des locaux loués à Granby, au Québec, et de l'aménager dans un nouveau bâtiment adapté à la fine pointe qui sera pris en location. Ce changement nous permettra de mieux aligner les flux de production et d'installer une nouvelle chaîne d'embouteillage à grande capacité. Cette première étape devrait se terminer à la fin de l'exercice 2019 ou au début de l'exercice 2020. Par suite de cette décision, environ 4,5 millions de dollars seront dépensés pendant l'exercice en cours à des dépenses en immobilisations générant un rendement du capital investi, à savoir de nouvelles immobilisations et des améliorations locatives.

À la suite d'une analyse approfondie de la répartition de ses activités au Canada, la Société a conclu que la spécialisation des usines constituerait la manière la plus efficace de réduire les coûts et de faire face à la croissance dans l'industrie. L'analyse a démontré que les activités de l'usine d'embouteillage de Saint-Honoré-de-Shenley devraient être réorientées de sorte qu'elles soient concentrées sur la production de produits industriels ainsi que sur la réception et l'entreposage de barils de sirop d'érable. Le réacheminement des activités d'embouteillage de cette usine à nos usines de Granby ou de Dégelis est en cours. Les activités de l'usine de Granby seront axées sur l'embouteillage dans des contenants en plastique alors que les activités de l'usine de Dégelis seront centrées principalement sur l'embouteillage dans des contenants en verre et dans des boîtes de conserve. Le transfert de ces activités de production devrait se terminer à la fin du deuxième trimestre au plus tard. Environ 1,8 million de dollars sera investi à cet effet dans l'usine de Dégelis afin d'augmenter la capacité de ses chaînes d'embouteillage, d'accroître l'automatisation et d'améliorer l'entreposage sur les lieux et la logistique. L'investissement dans l'usine de Dégelis offre un rendement intéressant et les travaux qui s'y rattachent devraient être achevés à la fin du mois de mars 2019 au plus tard.



Communiqué de presse – résultats du premier trimestre de l'exercice 2019

Une fois que le projet d'optimisation aura été entièrement exécuté, la nouvelle répartition de nos activités de fabrication aura doublé notre capacité, réduit nos coûts et amélioré dans l'ensemble nos moyens de fabrication, ce qui nous permettra de participer pleinement à la croissance du marché du sirop d'érable. Chacune des trois usines du Québec continuera de recevoir et d'entreposer des barils de sirop d'érable. Nous ne prévoyons apporter aucun changement à notre usine du Vermont.

Nous nous attendons toujours à ce que le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2019 se situe à environ 21,0 millions de dollars, exclusion faite de charges non récurrentes d'environ 1,1 million de dollars, lorsque le projet d'optimisation sera achevé. Les charges non récurrentes se rapportent principalement à des paiements locatifs visant deux emplacements, à des frais de déménagement, à des indemnités de départ et à divers coûts additionnels. La direction demeure optimiste à l'égard des perspectives qui s'offrent à ce secteur, puisque la croissance du marché du sirop d'érable demeure forte. Ainsi, nous avons donc confiance que nous serons en mesure de tirer profit de cette croissance et d'y prendre part, grâce notamment à l'appui de notre force de vente qui est maintenant entièrement structurée et au fait que nous avons établi un tracé clair pour nos activités. Par ailleurs, les économies opérationnelles relatives au déménagement dans un nouveau bâtiment situé à Granby ainsi qu'au transfert de la production de l'usine de Saint-Honoré-de-Shenley devraient se réaliser au cours de l'exercice 2020.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Dallas H. Ross, président du conseil d'administration
Vancouver, Colombie-Britannique – Le 31 janvier 2019

Pour de plus amples renseignements :

Madame Manon Lacroix, vice-présidente, finances, et chef de la direction financière

Téléphone : 514-940-4350 Télécopieur : 514-527-1610 – Consultez notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com

Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou la « Société ») daté du 31 janvier 2019 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour la période close le 29 décembre 2018, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 29 septembre 2018. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels et les montants indiqués dans le présent rapport de gestion n'ont été ni examinés ni audités par nos auditeurs externes. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT »), 9020-2292 Québec Inc. (« Decacer ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les trois dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « LBMT » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

RÉSULTATS AJUSTÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Pour l'exercice 2016 et les exercices antérieurs, tous les instruments financiers dérivés ont été évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture, les profits ou pertes latents étant imputés à l'état consolidé du résultat net. Depuis le 2 octobre 2016, la Société a adopté toutes les exigences de l'IFRS 9 (2014), *Instruments financiers*. De ce fait, elle a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt qu'elle a conclus afin de se prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme continuent d'être évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. En outre, les instruments financiers dérivés liés aux contrats de change à terme à l'égard des ventes de sirop d'érable ont été évalués à la valeur de marché au 29 décembre 2018 et sont également imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le bénéfice net dans le même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés. Les soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché au 1^{er} octobre 2016 seront amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à ce que tous les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt qui sont en vigueur arrivent à échéance.

La Société vend du sucre raffiné en dollars américains à certains clients. Avant le 1^{er} octobre 2016, ces contrats de vente étaient considérés comme comportant un dérivé incorporé si la monnaie fonctionnelle du client n'était pas le dollar américain, le dérivé incorporé étant la monnaie d'origine de l'opération. Les dérivés incorporés étaient évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture, le montant des profits ou pertes latents étant imputé à l'état intermédiaire consolidé résumé non audité du résultat net, et un montant correspondant et compensatoire étant porté à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière. Depuis le 2 octobre 2016, le montant en dollars américains de ces contrats de vente n'est plus considéré comme un dérivé incorporé étant donné qu'il a été établi que le dollar américain est utilisé couramment au Canada. Ce changement apporté à l'estimation a été appliqué de manière prospective et, par conséquent, seuls les dérivés incorporés se rapportant à des contrats de vente en vigueur au

1^{er} octobre 2016 ont continué d'être évalués à la valeur de marché chaque trimestre jusqu'à ce que tous les volumes visés par ces contrats aient été expédiés. Au 29 décembre 2018, il n'y avait aucun dérivé incorporé se rapportant à des contrats de vente en vigueur par rapport au solde du 1^{er} octobre 2016.

La direction estime que les résultats financiers de la Société lui sont plus utiles ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés et des dérivés incorporés. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur l'entreprise. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

La direction utilise les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de sa marge brute ajustée, de son BAII ajusté et de son bénéfice net ajusté. Elle estime en outre que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent la performance de la Société à la lumière des résultats antérieurs de cette dernière. La direction a également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable, au BAII ajusté et au bénéfice net ajusté lorsqu'elle discute des résultats avec le conseil d'administration, les analystes, les investisseurs, les banques et d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les résultats d'exploitation devraient donc être ajustés en fonction de ce qui suit.

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	Premier trimestre de l'exercice 2019			Premier trimestre de l'exercice 2018		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	333 \$	– \$	333 \$	1 231 \$	– \$	1 231 \$
Contrats de change à terme	(1 419)	(2 065)	(3 484)	951	382	1 333
Dérivés incorporés	–	–	–	51	–	51
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(1 086)	(2 065)	(3 151)	2 233	382	2 615
Cumul des écarts temporaires	819	(517)	302	1 707	605	2 312
Ajustement du coût des ventes	(267)	(2 582)	(2 849)	3 940	987	4 927
Amortissement du solde transitoire lié au coût des ventes à l'égard des couvertures de flux de trésorerie	389	–	389	883	–	883
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	122 \$	(2 582) \$	(2 460) \$	4 823 \$	987 \$	5 810 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours n° 11 du marché mondial du sucre brut ainsi que par la fluctuation sur le marché des changes. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Le cumul des écarts temporaires, attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché, n'est comptabilisé qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Comme il a déjà été mentionné, depuis le 2 octobre 2016, les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ont été désignés comme étant des instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces et, par conséquent, les ajustements à la valeur de marché sont à présent comptabilisés dans les autres éléments du

résultat global. Les soldes transitoires, lesquels correspondent à la valeur de marché comptabilisée au 1^{er} octobre 2016, seront ultérieurement retirés des autres éléments du résultat global une fois que les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel auront été réalisés, c'est-à-dire, lorsque le gaz naturel aura été consommé. Ainsi, au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, la Société a sorti des autres éléments du résultat global un profit de 0,4 million de dollars et a comptabilisé un profit du même montant dans le coût des ventes. Le solde transitoire se rapportant aux contrats à terme normalisés sur le gaz naturel sera entièrement amorti au cours de l'exercice 2020. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le premier trimestre de l'exercice à l'étude, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 2,5 millions de dollars qui doit être ajoutée aux résultats d'exploitation intermédiaires consolidés résumés non audités, comparativement à un profit de 5,8 millions de dollars qui doit être déduit des résultats d'exploitation intermédiaires consolidés résumés non audités pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

La Société compte deux secteurs distincts, l'un ayant trait au sucre raffiné et ses sous-produits, appelé le secteur du sucre, l'autre ayant trait au sirop d'érable et aux produits à base de sirop d'érable, appelé le secteur des produits de l'érable. Les résultats financiers de l'exercice 2018 tiennent compte de ceux de Decacer à compter de la date d'acquisition de celle-ci, soit le 18 novembre 2017. Le tableau qui suit présente les résultats clés par secteur.

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	Premier trimestre de l'exercice 2019			Premier trimestre de l'exercice 2018		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	151 139 \$	54 883 \$	206 022 \$	155 764 \$	49 119 \$	204 883 \$
Marge brute	29 352	5 197	34 549	36 027	7 086	43 113
Charges administratives et de vente	5 348	2 447	7 795	4 987	3 200	8 187
Frais de distribution	2 914	858	3 772	2 396	845	3 241
Résultat des activités d'exploitation	21 090 \$	1 892 \$	22 982 \$	28 644 \$	3 041 \$	31 685 \$
<i>Résultats non conformes aux PCGR :</i>						
Ajustement total du coût des ventes ^{1) 2)}	(122)	2 582	2 460	(4 823)	(987)	(5 810)
Marge brute ajustée ¹⁾	29 230 \$	7 779 \$	37 009 \$	31 204 \$	6 099 \$	37 303 \$
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	20 968 \$	4 474 \$	25 442 \$	23 821 \$	2 054 \$	25 875 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3 491	1 290	4 781	3 220	923	4 143
Coûts d'acquisition du secteur du sucre ¹⁾	–	–	–	35	–	35
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable ¹⁾	–	8	8	–	1 225	1 225
BAIIA ajusté ¹⁾	24 459 \$	5 772 \$	30 231 \$	27 076 \$	4 202 \$	31 278 \$

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Sucre

Produits

(en milliers de dollars, sauf les volumes)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Volume (TM)	188 385	174 144
Produits	151 139 \$	155 764 \$

La quantité totale de sucre livrée par la Société au premier trimestre de l'exercice en cours a augmenté d'environ 14 200 tonnes métriques en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution des produits pour le premier trimestre de l'exercice 2019 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2018 s'explique essentiellement par la baisse des cours moyens pondérés du sucre brut au cours de l'exercice en cours, ce qui a plus que contrebalancé les gains découlant de l'augmentation du volume des ventes.

Le secteur des produits industriels a affiché une hausse d'environ 5 900 tonnes métriques pour le premier trimestre en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des ventes occasionnelles attribuables à la demande découlant des problèmes de production avec lesquels notre concurrent se trouve aux prises, ainsi que de la croissance attribuable aux clients existants.

Le volume du secteur des produits de consommation du trimestre considéré a augmenté d'environ 1 500 tonnes métriques par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout du calendrier des activités promotionnelles des clients.

En regard du premier trimestre de l'exercice précédent, le volume des produits liquides présente une augmentation d'environ 3 800 tonnes métriques. Cette augmentation s'explique surtout par le fait que certaines activités qui avaient été perdues temporairement en faveur du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF ») ont été récupérées ainsi que par la hausse de la demande de la part de clients nouveaux et existants.

Les exportations ont augmenté d'environ 3 000 tonnes métriques par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018, en raison des livraisons additionnelles vers le Mexique ainsi que des ventes assorties de droits de premier niveau aux États-Unis.

Marge brute

La marge de vente des produits et les charges d'exploitation constituent les deux principaux facteurs pouvant influencer sur les marges brutes.

(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Marge brute	29 352 \$	36 027 \$
Ajustement total du coût des ventes ^{1) 2)}	(122)	(4 823)
Marge brute ajustée	29 230 \$	31 204 \$
Marge brute par tonne métrique	155,81 \$	206,88 \$
Marge brute ajustée par tonne métrique	155,16 \$	179,19 \$
<i>Éléments inclus dans la marge brute :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 292 \$	3 050 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute de 29,4 millions de dollars pour le trimestre considéré ne rend pas compte de la marge économique que dégage le secteur du sucre, car elle comprend un profit de 0,1 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, dont il a été question précédemment. Un profit de 4,8 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché a été enregistré pour le premier trimestre de l'exercice 2018, ce qui a donné lieu à une marge brute de 36,0 millions de dollars.

Nous présenterons donc une analyse des résultats de la marge brute ajustée.

La marge brute ajustée pour le trimestre considéré s'est établie à 29,2 millions de dollars, comparativement à 31,2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'exercice 2018 comprenait des produits hors trésorerie de 1,5 million de dollars tirés du régime de retraite des salariés horaire de l'Alberta, lesquels ont été comptabilisés par suite de la modification du régime. Par conséquent, la marge brute ajustée s'est amenuisée d'environ 0,5 million de dollars, compte non tenu de ces produits hors trésorerie. L'augmentation des volumes de ventes a été plus qu'atténuée par la baisse du cours n° 11 du marché mondial du sucre brut en regard de l'exercice précédent, ce qui a influé négativement sur le taux de la marge brute ajustée des ventes nationales de Taber. De plus, des problèmes en matière d'installation et de mise en service qui se sont présentés dans le cadre du projet d'investissement à Vancouver visant à économiser l'énergie ont occasionné des charges d'exploitation additionnelles au cours du trimestre considéré. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 155,16 \$ pour le trimestre à l'étude, contre 179,19 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ou à 170,70 \$ la tonne métrique, compte non tenu des produits hors trésorerie tirés du régime de retraite de 8,49 \$ la tonne métrique. Ce recul est imputable surtout à la baisse du cours n° 11 du marché mondial du sucre brut, qui a influé sur la marge brute dégagée par les ventes nationales de Taber, comme il est mentionné plus haut. La composition légèrement défavorable des ventes a également agi sur la marge brute ajustée par tonne métrique étant donné que l'augmentation des volumes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent provient en majeure partie des secteurs dont le taux de la marge est normalement plus faible, à savoir les ventes de produits industriels, de produits liquides et à l'exportation. Enfin, une hausse des coûts d'exploitation à Vancouver a eu également une incidence défavorable sur la marge brute ajustée par tonne métrique.

Autres charges

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Charges administratives et de vente	5 348 \$	4 987 \$
Frais de distribution	2 914 \$	2 396 \$
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>		
Amortissement des immobilisations incorporelles	199 \$	170 \$

Les charges administratives et de vente ont augmenté de 0,4 million de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018 en raison du calendrier.

Les frais de distribution pour le trimestre à l'étude ont augmenté de 0,5 million de dollars en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de coûts additionnels liés au fret occasionnés au cours du trimestre considéré imputables aux volumes de ventes supplémentaires et aux produits transférés d'un établissement à l'autre.

Résultat des activités d'exploitation (« BAI »)

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Résultat des activités d'exploitation	21 090 \$	28 644 \$
Ajustement total du coût des ventes ^{1) 2)}	(122)	(4 823)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	20 968 \$	23 821 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le BAI s'entend du bénéfice avant les intérêts et la charge d'impôt. Le résultat des activités d'exploitation pour le trimestre considéré s'est chiffré à 21,1 millions de dollars. Il ne rend pas compte du résultat ajusté des activités d'exploitation de la Société, puisqu'il comprend des profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. Nous présenterons donc une analyse du résultat ajusté des activités d'exploitation. Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'est établi à 21,0 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 2,9 millions de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018. La variation négative s'explique essentiellement par l'amenuisement de la marge brute ajustée, comme il a été expliqué ci-haut, et par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

En outre, la dotation aux amortissements hors trésorerie a également réduit le résultat des activités d'exploitation. C'est pourquoi la direction estime que les résultats financiers du secteur du sucre fournissent une information plus pertinente aux dirigeants, aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées après un ajustement au titre des éléments susmentionnés.

BAIIA ajusté

Les résultats d'exploitation doivent donc être ajustés au titre des éléments suivants.

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Résultat ajusté des activités d'exploitation	20 968 \$	23 821 \$
Charges non récurrentes		
Coûts d'acquisition engagés	–	35
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3 491	3 220
BAIIA ajusté ¹⁾	24 459 \$	27 076 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Le BAIIA ajusté du premier trimestre s'est établi à 24,5 millions de dollars, comparativement à 27,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 2,6 millions de dollars. Cette baisse découle essentiellement de l'amenuisement de la marge brute ajustée, comme il est expliqué ci-haut, et de la hausse des charges administratives et de vente ainsi que des frais de distribution.

Produits de l'érable

Produits

(en milliers de dollars, sauf les volumes qui sont en milliers de livres)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Volume (en livres)	11 857	11 191
Produits	54 883 \$	49 119 \$

Les produits du premier trimestre de l'exercice 2018 comprennent les produits générés par Decacer depuis son acquisition le 18 novembre 2017 alors que le trimestre à l'étude comprend les résultats d'un trimestre complet, ce qui explique en majeure partie l'augmentation d'un trimestre à l'autre.

Marge brute

La marge de vente des produits et les charges d'exploitation constituent les deux principaux facteurs pouvant influencer sur les marges brutes.

(en milliers de dollars, sauf l'information relative au pourcentage de la marge brute ajustée)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Marge brute	5 197 \$	7 086 \$
Ajustement total du coût des ventes ^{1) 2)}	2 582	(987)
Marge brute ajustée ¹⁾	7 779 \$	6 099 \$
Pourcentage de la marge brute	9,5 %	14,4 %
Pourcentage de la marge brute ajustée	14,2 %	12,4 %
<i>Éléments inclus dans la marge brute :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	415 \$	298 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute de 5,2 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2019 ne rend pas compte de la marge économique qu'a dégagée le secteur des produits de l'érable, puisqu'elle tient compte d'une perte de 2,6 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés à l'égard des contrats de change.

Nous présenterons donc une analyse des résultats de la marge brute ajustée.

La marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude s'est établie à 7,8 millions de dollars, ce qui correspond à un pourcentage de la marge brute ajustée de 14,2 % des produits, alors que la marge brute ajustée pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent s'est chiffrée à 6,1 millions de dollars, ce qui correspond à 12,4 % des produits. Cependant, le coût des ventes du premier trimestre de l'exercice 2018 inclut un montant de 0,3 million de dollars imputable à la majoration de la valeur des stocks de produits finis à la date d'acquisition de Decacer. Compte non tenu de cet ajustement, la marge brute ajustée pour le premier trimestre de l'exercice 2018 se serait chiffrée à 6,4 millions de dollars, soit 13,0 % des produits, ce qui aurait représenté une hausse de 1,4 million de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2019. La progression par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement aux conséquences financières du fait que le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet alors que l'augmentation du pourcentage de la marge brute ajustée s'explique essentiellement par la montée du prix de vente net et les économies réalisées par suite des mesures qui ont été mises en œuvre relativement à l'approvisionnement.

Autres charges

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Charges administratives et de vente	2 447 \$	3 200 \$
Frais de distribution	858 \$	845 \$
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente</i>		
Amortissement des immobilisations incorporelles	875 \$	625 \$

Les charges administratives et de vente se sont élevées à 2,4 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, comparativement à 3,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Toutefois, les charges de la période correspondante de l'exercice précédent comprennent des charges non récurrentes de 0,3 million de dollars et des honoraires de service-conseil et autres frais de 0,7 million de dollars engagés dans le cadre de l'acquisition de Decacer au cours du premier trimestre de l'exercice 2018. Compte non tenu de ces charges non récurrentes, les charges administratives et de vente ont augmenté par rapport à l'exercice précédent à cause surtout des conséquences du fait que le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet, d'un amortissement supplémentaire des immobilisations incorporelles, ce qui a été contrebalancé en partie par les économies réalisées grâce aux mesures mises en œuvre dans le cadre des projets menés au titre de l'excellence d'exploitation.

Les frais de distribution du trimestre considéré sont similaires à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Résultat des activités d'exploitation (« BAI »)

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Résultat des activités d'exploitation	1 892 \$	3 041 \$
Ajustement total du coût des ventes ^{1) 2)}	2 582	(987)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	4 474 \$	2 054 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation susmentionné rend compte du bénéfice avant les intérêts et la charge d'impôt de LBMTC pour des périodes complètes et de Decacer depuis son acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2018. Les résultats des activités d'exploitation se sont chiffrés à 1,9 million de dollars pour le trimestre considéré. Ils ne rendent pas compte des résultats ajustés des activités d'exploitation du secteur des produits de l'érable, puisqu'ils comprennent des pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tiennent compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. Nous présenterons donc une analyse des résultats ajustés des activités d'exploitation. Le BAI ajusté s'est élevé à 4,5 millions de dollars, contre 2,1 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2018, ce qui représente une hausse de 2,4 millions de dollars imputable surtout aux conséquences du fait que le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet, à la réduction de 1,2 million de dollars des charges non récurrentes au cours de l'exercice 2019 et à l'augmentation de la marge brute ajustée, dont il a été question précédemment.

De plus, l'acquisition de Decacer par LBMTTC a donné lieu à des charges qui ne reflètent pas le rendement économique des activités d'exploitation de LBMTTC. Enfin, certains éléments hors trésorerie et certaines charges non récurrentes ont eu une incidence défavorable sur les résultats des activités d'exploitation. C'est pourquoi la direction estime que les résultats financiers du secteur des produits de l'érable fournissent une information plus pertinente aux dirigeants, aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées après un ajustement au titre des éléments susmentionnés.

BAlIA ajusté

Les résultats d'exploitation doivent donc être ajustés au titre des éléments suivants.

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Résultat ajusté des activités d'exploitation	4 474 \$	2 054 \$
Charges non récurrentes		
Coûts d'acquisition engagés	–	710
Autres éléments non récurrents	8	254
Produits finis évalués en fonction du prix de vente estimatif, déduction faite des frais de sortie à la date d'acquisition	–	261
Amortissements	1 290	923
BAlIA ajusté du secteur des produits de l'érable ¹⁾	5 772 \$	4 202 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les autres éléments non récurrents comprennent principalement les indemnités de départ du premier trimestre de l'exercice 2018.

Le BAlIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2019 s'est établi à 5,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1,6 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable essentiellement aux conséquences financières du fait que le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet, ainsi qu'aux économies réalisées par suite des mesures mises en œuvre relativement à l'approvisionnement et dans le cadre des projets menés au titre de l'excellence d'exploitation, et à la montée des prix de vente nets.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET INFORMATION FINANCIÈRE CHOISIE

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information financière choisie portant sur les résultats intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le premier trimestre des exercices 2019 et 2018.

(en milliers de dollars, sauf le volume et les données par action)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Sucre (en tonnes métriques)	188 385	174 144
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 857	11 191
Produits totaux	206 022 \$	204 883 \$
Marge brute	34 549	43 113
Résultats des activités d'exploitation (« BAII »)	22 982	31 685
Charges financières nettes	4 642	4 004
Charge d'impôt sur le résultat	4 929	7 465
Bénéfice net	13 411 \$	20 216 \$
Bénéfice net de base par action	0,13 \$	0,19 \$
Bénéfice net dilué par action	0,12 \$	0,18 \$
Dividendes par action	0,09 \$	0,09 \$
<i>Résultats non conformes aux PCGR :</i>		
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 460	(5 810)
Marge brute ajustée ¹⁾	37 009 \$	37 303 \$
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	25 442 \$	25 875 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	4 781	4 143
Coûts d'acquisition du secteur du sucre ¹⁾	–	35
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable ¹⁾	8	1 225
BAIIA ajusté ¹⁾	30 231 \$	31 278 \$
Bénéfice net selon les états financiers	13 411 \$	20 216 \$
Ajustement total du coût des ventes ^{1) 2)}	2 460	(5 810)
Amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes ^{1) 2)}	(98)	(135)
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(717)	1 577
Bénéfice net ajusté¹⁾	15 056 \$	15 848 \$
Bénéfice net de base par action, selon les états financiers	0,13 \$	0,19 \$
Ajustement au titre des éléments ci-dessus	0,01	(0,04)
Bénéfice net ajusté de base par action¹⁾	0,14 \$	0,15 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Produits totaux

Les produits pour le trimestre à l'étude se sont chiffrés à 206,0 millions de dollars, soit une hausse de 1,1 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Comme il a été expliqué précédemment, la Société a été avantagée par le fait que ses résultats pour l'exercice 2019 tiennent compte des produits générés par Decacer pour un trimestre complet alors que l'exercice 2018 ne tient compte que de six semaines de résultats. Toutefois, cet écart positif a été réduit en raison de la baisse des produits du secteur du sucre étant donné que l'augmentation des volumes a été plus qu'atténuée par le

recul pendant l'exercice 2019 du cours n° 11 du marché mondial du sucre brut en regard de celui de l'exercice 2018.

Marge brute

La marge brute de 34,5 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice en cours ne rend pas compte de la marge économique que dégage la Société, puisque celle-ci comprend une perte de 2,5 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés dont il a été question précédemment (se reporter à la rubrique « Résultats ajustés »). Un profit de 5,8 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché a été enregistré pour le premier trimestre de l'exercice 2018, ce qui a donné lieu à une marge brute de 43,1 millions de dollars. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée s'est élevée à 37,0 millions de dollars, alors qu'il y a un an, elle s'élevait à 37,3 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 0,3 million de dollars. Le secteur des produits de l'érable a contribué 1,7 million de dollars de plus par rapport à l'exercice précédent, grâce surtout à l'incidence liée à Decacer, ainsi qu'à la montée du prix de vente net et aux économies réalisées par suite des mesures mises en œuvre relativement à l'approvisionnement, comme il a été mentionné précédemment. Cependant, cette variation favorable a été plus qu'atténuée par une diminution de 2,0 millions de dollars de l'apport du secteur du sucre imputable essentiellement au recul du cours n° 11 du marché mondial du sucre brut et à la hausse des coûts d'exploitation à Vancouver, comme il a été mentionné précédemment.

Résultat des activités d'exploitation (« BAI »)

Pour le premier trimestre de l'exercice 2019, le BAI s'est établi à 23,0 millions de dollars, contre 31,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Comme il est mentionné plus haut, la comparaison des marges brutes ne tient pas compte des résultats économiques liés aux activités d'exploitation, lesquels ont reculé de 8,3 millions de dollars par suite de la variation d'un trimestre à l'autre liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le BAI du trimestre considéré s'est chiffré à 25,4 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 0,4 million de dollars. Comme il a été susmentionné, le secteur des produits de l'érable a contribué positivement au BAI puisque le trimestre à l'étude comprend les résultats de Decacer pour un trimestre complet, ainsi que du fait d'une augmentation de la marge brute ajustée et de la réduction de 1,2 million de dollars des charges non récurrentes au cours de l'exercice 2019. Ces éléments ont été contrebalancés par une diminution de l'apport du secteur du sucre attribuable essentiellement à l'amenuisement de la marge brute ajustée et à la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente. De plus, l'exercice 2018 tient compte de produits hors trésorerie tirés du régime de retraite de 1,5 million de dollars.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes incluent les intérêts payés en vertu de la facilité de crédit renouvelable, les charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties et les autres intérêts, en plus d'un profit lié à l'évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt.

Les charges financières nettes se ventilent comme suit.

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties	2 087 \$	1 698 \$
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 230	1 426
Amortissement des frais de financement différés	294	249
Autres charges d'intérêts	1 129	766
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(98)	(135)
Charges financières nettes	4 642 \$	4 004 \$

Le 28 mars 2018, les débentures convertibles subordonnées non garanties de cinquième série à 5,75 % (les « débentures de cinquième série ») d'une valeur de 60,0 millions de dollars ont été remboursées en utilisant une partie des fonds dégagés la même journée par l'émission des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série à 4,75 % (les « débentures de septième série ») d'une valeur de 97,8 millions de dollars. L'accroissement du niveau d'emprunt résultant de l'émission des débentures de septième série a plus que compensé la baisse du taux d'intérêt, ce qui explique essentiellement la hausse de 0,4 million de dollars des charges d'intérêts liées aux débentures convertibles subordonnées non garanties pour le premier trimestre. De plus, la charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres des débentures convertibles subordonnées non garanties a eu un effet négatif par rapport à l'exercice précédent.

La baisse des intérêts sur la facilité de crédit renouvelable est imputable surtout à une diminution au cours du trimestre considéré du prélèvement moyen, en comparaison du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution a été contrée dans une certaine mesure par une hausse des taux d'intérêt.

Les autres charges d'intérêts ont trait principalement aux intérêts à payer à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (la « FPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable conformément aux modalités de paiement de celle-ci. La hausse d'un trimestre à l'autre est imputable à la quantité d'achats de sirop ainsi qu'à une hausse des taux d'intérêt.

À compter du 2 octobre 2016, les swaps de taux d'intérêt ont été désignés à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces et, par conséquent, les ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché sont désormais comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les soldes transitoires, lesquels correspondent à la valeur de marché comptabilisée au 1^{er} octobre 2016, seront ultérieurement retirés des autres éléments du résultat global une fois que chaque tranche portant intérêt à un taux fixe sera liquidée, c'est-à-dire lorsque les intérêts à taux fixes auront été payés. Ainsi, la Société a sorti des autres éléments du résultat global un profit de 0,1 million de dollars pour le trimestre à l'étude et pour la période correspondante, et a comptabilisé un profit du même montant dans les charges financières nettes. Le solde transitoire se rapportant aux swaps de taux d'intérêt sera entièrement amorti au cours de l'exercice 2020. Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat se chiffre comme suit.

(en milliers de dollars)	Premiers trimestres	
	2019	2018
Exigible	6 260 \$	5 761 \$
Différé	(1 331)	1 704
Charge d'impôt sur le résultat	4 929 \$	7 465 \$

La variation de la charge d'impôt exigible et différé, d'un trimestre à l'autre est attribuable à la variation du résultat avant impôt au cours de l'exercice 2019.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net pour le premier trimestre s'est établi à 13,4 millions de dollars, contre 20,2 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2018. La baisse du bénéfice net s'explique principalement par une perte liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, ainsi que par l'effet défavorable de l'incidence après impôt d'une diminution du BAII et par les charges financières additionnelles, comme il a été expliqué précédemment.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente de l'information financière choisie provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de la Société pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf pour le volume et les données par action)

	TRIMESTRES								
	2019	2018				2017			
	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	
Volume de sucre (TM)	188 385	200 147	182 331	163 253	174 144	183 397	173 969	168 723	
Volume de produits de l'érable (en milliers de livres)	11 857	10 549	10 654	12 725	11 191	5 764	–	–	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits totaux	206 022	211 807	199 056	189 455	204 883	192 984	166 363	163 566	
Marge brute	34 549	29 255	31 430	27 055	43 113	22 631	9 886	16 605	
BAIL	22 982	18 231	19 296	14 888	31 685	10 138	1 513	8 784	
Bénéfice net	13 411	9 633	11 294	7 586	20 216	4 014	(448)	4 788	
Taux de la marge brute par TM ¹⁾	155,81	108,12	113,04	126,51	206,88	103,82	56,83	98,42	
Pourcentage de la marge brute ²⁾	9,5 %	15,0 %	14,3 %	12,1 %	14,4 %	13,5 %	–	–	
Par action									
Bénéfice net									
De base	0,13	0,09	0,11	0,07	0,19	0,04	–	0,05	
Dilué	0,12	0,09	0,10	0,07	0,18	0,04	–	0,05	
Mesures financières non conformes aux PCGR									
Marge brute ajustée	37 009	32 764	27 687	28 607	37 303	28 034	22 843	23 267	
BAIL ajusté	25 442	21 740	15 553	16 440	25 875	15 541	14 470	15 446	
Bénéfice net ajusté	15 056	12 122	8 445	8 617	15 848	7 938	9 030	9 628	
Taux de la marge brute ajustée par TM ¹⁾	155,16	128,90	113,37	134,66	179,19	134,18	131,31	137,90	
Pourcentage de la marge brute ajustée ²⁾	14,2 %	13,7 %	13,9 %	12,5 %	12,4 %	12,8 %	–	–	
Bénéfice net ajusté par action									
De base	0,14	0,12	0,08	0,08	0,15	0,08	0,10	0,10	
Dilué	0,13	0,11	0,08	0,07	0,14	0,08	0,10	0,10	

¹⁾ Le taux de la marge brute par TM et le taux de la marge brute ajustée par TM se rapportent uniquement au secteur du sucre.

²⁾ Le pourcentage de la marge brute et le pourcentage de la marge brute ajustée se rapportent uniquement au secteur des produits de l'érable.

Le premier trimestre (octobre à décembre) de l'exercice est généralement le meilleur sur le plan de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des ventes liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant cette période de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) est celui dont le volume est habituellement le moins élevé et dont la composition de la clientèle est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution des produits, de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté.

Les résultats trimestriels tiennent compte de l'acquisition de LBMTTC le 5 août 2017 et de celle de Decacer le 18 novembre 2017.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont versés à Rogers sous forme de dividendes et de remboursement de capital sur les actions ordinaires, et de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	993 \$	(10 762) \$
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	7 309	47 861
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(3 228)	(45 116)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	319	68
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	5 393 \$	(7 949) \$

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à un montant positif de 1,0 million de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2019, comparativement à un montant négatif de 10,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice 2018, ce qui a donné lieu à une variation positive de 11,8 millions de dollars. Cette variation positive est imputable essentiellement à une variation positive de 12,1 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement découlant surtout de la variation des fournisseurs et autres créditeurs, en partie contrebalancée par la variation des clients et autres débiteurs.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué de 40,6 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, passant de 47,9 millions de dollars à 7,3 millions de dollars. Dans l'ensemble, au cours du trimestre considéré, la somme des emprunts a diminué de 35,5 millions de dollars en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Une diminution de 5,2 millions de dollars du découvert bancaire au cours du trimestre à l'étude a également contribué à la variation négative.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont diminué de 41,9 millions de dollars par rapport à celles du premier trimestre de l'exercice 2018, en raison surtout de l'acquisition de Decacer réalisée au premier trimestre de l'exercice 2018 en contrepartie de 42,1 millions de dollars, ce qui a été compensé partiellement par des entrées d'immobilisations corporelles et des dépenses en immobilisations incorporelles au cours du trimestre à l'étude.

Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, la Société juge pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par ses activités. Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires, du montant hors trésorerie au titre des instruments financiers, et ils incluent les fonds reçus ou versés à la suite de l'émission ou du rachat d'actions, les frais de financement différés payés ainsi que les dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure non conforme aux PCGR.

Les flux de trésorerie disponibles se présentent comme suit.

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2019	2018
Entrées nettes trésorerie liées aux activités d'exploitation	60 893 \$	60 571 \$
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	4 613	(23 901)
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	5 997	22 265
Amortissement des soldes transitoires	(2 716)	(3 444)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(2 627)	3 775
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(23 828)	(19 061)
Dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation	8 158	3 788
(Rachat et annulation) Émission d'actions ordinaires	(3 963)	93
Frais de financement différés	(150)	(751)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	46 377 \$	43 335 \$
Dividendes déclarés	37 902 \$	35 953 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les flux de trésorerie disponibles pour une période de douze mois se sont chiffrés à 46,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3,0 millions de dollars en regard de l'an dernier. La variation est attribuable principalement à une augmentation de 13,3 millions de dollars du BAI ajusté, un ajustement ayant été apporté pour tenir compte de la dotation aux amortissements, et à une réduction de 0,6 million de dollars des frais de financement payés. Cette variation positive a été annulée dans une certaine mesure par le versement d'une somme de 4,0 millions de dollars en vue du rachat et l'annulation d'actions ordinaires, alors qu'une somme de 0,1 million de dollars a été reçue en vue de l'émission d'actions au cours de la période de douze mois correspondante de l'an dernier. De plus, une hausse des intérêts et des impôts payés de 4,3 millions de dollars et de 1,8 million de dollars, respectivement, ainsi qu'une hausse des cotisations aux régimes de retraite et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation de 0,4 million de dollars chacune, ont contribué à la réduction de la variation positive.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations liées à l'excellence d'exploitation, ont été similaires à celles de la période de douze mois de l'an dernier. Les dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation ont augmenté de 0,2 million de dollars en regard de celles de la période correspondante de l'an dernier. Les dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ils sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles substantielles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés.

Des frais de financement sont payés lorsque le financement d'un nouvel emprunt est conclu, et ils sont différés et amortis sur la période de la dette. La trésorerie utilisée au cours de l'exercice pour payer ces frais n'est donc pas disponible et elle est par conséquent déduite des flux de trésorerie disponibles.

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 0,36 cent pour chacune des périodes de douze mois. La hausse en 2019 par rapport à l'an dernier est attribuable à l'émission d'actions en juillet 2017, ce qui a conduit, depuis le troisième trimestre de l'exercice 2017, à une augmentation du dividende versé.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de la facilité de crédit de 265,0 millions de dollars de la Société. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des questions d'écart temporels en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants négatifs hors trésorerie au titre des instruments financiers de 3,2 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement important ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 29 septembre 2018.

Au 29 décembre 2018, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 1 337 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 328 000 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 134,7 millions de dollars.

Ressources en capital

La Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 29 décembre 2018, une somme de 393,1 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, a été donnée en garantie relativement à la facilité de crédit renouvelable, contre 390,4 millions de dollars au 30 décembre 2017.

Au 28 décembre 2018, un montant de 194,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement, un montant de 0,2 million de dollars avait été prélevé pour le découvert bancaire et un montant de 7,5 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable est suffisant pour combler ses besoins futurs de liquidités.

TITRES EN CIRCULATION

Un nombre total de 105 008 070 actions étaient en circulation au 28 décembre 2018 et au 31 janvier 2019 (105 743 582 au 30 décembre 2017).

Le 3 décembre 2018, 447 175 options sur actions ont été attribuées à des hauts dirigeants au prix de 5,58 \$ l'action ordinaire, ce qui représente le cours moyen pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution des options. Ces options sur actions peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 %

par année, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options et elles expireront après 10 ans. En cas de mise à pied, de démission, de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité de longue durée, toutes les options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions dont les droits n'ont pas été acquis feront l'objet d'une renonciation.

Par ailleurs, le 3 décembre 2018, 290 448 unités d'actions liées à la performance (« UAP ») ont été attribuées à des hauts dirigeants. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2019-2021, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. La valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP.

Le 22 mai 2018, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités aux termes de laquelle la Société peut racheter jusqu'à 1 500 000 actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a commencé le 24 mai 2018 et peut se poursuivre jusqu'au 23 mai 2019. Au cours de l'exercice 2018, la Société a racheté 736 900 actions ordinaires, pour une contrepartie en trésorerie totale de 4,0 millions de dollars.

PRINCIPALES ESTIMATIONS ET MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations et méthodes comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 29 septembre 2018.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 29 septembre 2018 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, sauf pour ce qui suit.

➤ IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a adopté l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

➤ *IFRS 2, Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a adopté les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

➤ *IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société a adopté les modifications apportées à l'IFRIC 22 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

➤ *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- Suppression des exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Clarification que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par une société de capital-risque ou toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société a adopté la modification lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

➤ IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. La Société a commencé à analyser l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 et elle s'attend à ce qu'il soit nécessaire de comptabiliser à titre d'actifs et de passifs certains des contrats de location en vigueur. Toutefois, l'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été quantifiée.

Les nouvelles normes ainsi que normes et interprétations modifiées supplémentaires comprennent les suivantes : *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017*, l'IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*, ainsi que *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes*

IFRS. La Société entend adopter ces nouvelles normes ainsi que ces normes et interprétations modifiées dans le cadre de la préparation de ses états financiers consolidés pour chaque période annuelle respective où elles entrent en vigueur. L'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes ainsi que normes et interprétations modifiées n'a pas encore été établie. Se reporter à la note 3 c) afférente aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour un complément d'information.

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque liés aux affaires et aux activités de la Société sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 29 septembre 2018. Ce document se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

PERSPECTIVES

Secteur du sucre

Compte tenu des résultats du premier trimestre, le secteur des produits industriels de sucre devrait maintenant afficher une légère augmentation en regard de l'exercice 2018.

Au cours du premier trimestre à, la Société a réussi à saisir de nouvelles occasions d'affaires auprès d'un client existant et, par conséquent, ce secteur devrait afficher une augmentation de l'ordre de 5 000 tonnes métriques en comparaison de l'exercice précédent.

La Société a réussi également à saisir de nouvelles occasions d'affaires dans le secteur des produits liquides au cours du dernier trimestre par suite de l'acquisition d'un nouveau compte et du fait que les utilisateurs de SMHTF ont délaissé le SMHTF et l'ont remplacé par du saccharose liquide. Ainsi, l'augmentation de volume conjuguée aux améliorations enregistrées pour le premier trimestre en comparaison de l'exercice précédent devrait mener à une augmentation de l'ordre de 15 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2018.

Le volume total du secteur des ventes à l'exportation devrait être similaire à celui du dernier exercice étant donné que les livraisons additionnelles vers le Mexique vont compenser le fait que les ventes aux États-Unis assorties de droits de premier niveau et visées par des droits de douane sont inférieures à ce qui avait été prévu. La Société continuera de tirer pleinement parti de toutes autres occasions lui permettant de réaliser des ventes à l'exportation qui contribueraient avantageusement à l'ensemble de ses résultats. Aussi, il convient de mentionner que la Société ne s'attend pas à ce que le contingent canadien supplémentaire de 9 600 tonnes métriques accordé aux termes de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (« AEUMC ») prenne effet au cours de l'exercice 2019 et, en conséquence, il ne devrait pas y avoir de répercussions sur le volume global des ventes à l'exportation de l'exercice en cours.

Compte tenu de l'augmentation de volume dans la plupart des secteurs, nous nous attendons à présent à ce que notre volume global augmente d'environ 25 000 tonnes métriques en regard de l'exercice précédent.

Vu l'augmentation de volume et les résultats du premier trimestre, nous nous attendons à ce que les frais de distribution augmentent d'environ 1,0 million de dollars par rapport à ceux de l'exercice 2018.

Environ 65 % des besoins en gaz naturel pour l'exercice 2019 font l'objet d'opérations de couverture, à des prix moyens similaires à ceux de l'exercice 2018. Nous avons pris certaines positions sur le marché à terme pour les exercices 2020 à 2024. Certaines de ces positions sont prises à des prix supérieurs à ceux pratiqués sur le marché à l'heure actuelle, mais à des prix identiques à ceux de l'exercice 2018, voire plus avantageux que ceux-ci.

Comme il a été souligné dans nos communications antérieures, les dépenses en immobilisations du secteur du sucre pour l'exercice 2019 devraient augmenter par rapport à celles de l'exercice 2018, car la Société prévoit entreprendre un projet d'investissement à l'usine de Taber afin qu'elle soit entièrement conforme aux normes en matière d'émissions atmosphériques d'ici l'exercice 2020, le solde des dépenses prévues pour ce projet se situant entre 6,5 millions de dollars et 8,5 millions de dollars, étant donné qu'environ 1,5 million de dollars a été dépensé au cours de l'exercice 2018. Les autres dépenses en immobilisations du secteur du sucre devraient être similaires à celles de l'exercice 2018 et comprendront notamment des dépenses en immobilisations générant un rendement du capital investi.

La campagne de coupe des betteraves devrait se terminer vers la fin du mois de février. Si aucun problème important lié à l'entreposage des betteraves ne survient, nous nous attendons à ce que la récolte actuelle produise environ 125 000 tonnes métriques de sucre raffiné, soit un volume de production similaire à celui de l'exercice 2018.

Secteur des produits de l'érable

Au cours du trimestre, la Société a terminé la deuxième étape de son analyse aux fins d'optimisation de la répartition de ses activités.

La première étape du projet, qui a été annoncée au cours de l'exercice précédent, consiste à relocaliser l'usine d'embouteillage actuellement située dans des locaux loués à Granby, au Québec, et de l'aménager dans un nouveau bâtiment adapté à la fine pointe qui sera pris en location. Ce changement nous permettra de mieux aligner les flux de production et d'installer une nouvelle chaîne d'embouteillage à grande capacité. Cette première étape devrait se terminer à la fin de l'exercice 2019 ou au début de l'exercice 2020. Par suite de cette décision, environ 4,5 millions de dollars seront dépensés pendant l'exercice en cours à des dépenses en immobilisations générant un rendement du capital investi, à savoir de nouvelles immobilisations et des améliorations locatives.

À la suite d'une analyse approfondie de la répartition de ses activités au Canada, la Société a conclu que la spécialisation des usines constituerait la manière la plus efficace de réduire les coûts et de faire face à la croissance dans l'industrie. L'analyse a démontré que les activités de l'usine d'embouteillage de Saint-Honoré-de-Shenley devraient être réorientées de sorte qu'elles soient concentrées sur la production de produits industriels ainsi que sur la réception et l'entreposage de barils de sirop d'érable. Le réacheminement des activités d'embouteillage de cette usine à nos usines de Granby ou de Dégelis est en cours. Les activités de l'usine de Granby seront axées sur l'embouteillage dans des contenants en plastique alors que les activités de l'usine de Dégelis seront centrées principalement sur l'embouteillage dans des contenants en verre et dans des boîtes de conserve. Le transfert de ces activités de production devrait se terminer à la fin du deuxième trimestre au plus tard. Environ 1,8 million de dollars sera investi à cet effet dans l'usine de Dégelis afin d'augmenter la capacité de ses chaînes d'embouteillage, d'accroître l'automatisation et d'améliorer l'entreposage sur les lieux et la logistique. L'investissement dans l'usine de Dégelis offre un rendement intéressant et les travaux qui s'y rattachent devraient être achevés à la fin du mois de mars 2019 au plus tard.

Une fois que le projet d'optimisation aura été entièrement exécuté, la nouvelle répartition de nos activités de fabrication aura doublé notre capacité, réduit nos coûts et amélioré dans l'ensemble nos moyens de fabrication, ce qui nous permettra de participer pleinement à la croissance du marché du sirop d'érable. Chacune des trois usines du Québec continuera de recevoir et d'entreposer des barils de sirop d'érable. Nous ne prévoyons apporter aucun changement à notre usine du Vermont.

Nous nous attendons toujours à ce que le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2019 se situe à environ 21,0 millions de dollars, exclusion faite de charges non récurrentes

d'environ 1,1 million de dollars, lorsque le projet d'optimisation sera achevé. Les charges non récurrentes se rapportent principalement à des paiements locatifs visant deux emplacements, à des frais de déménagement, à des indemnités de départ et à divers coûts additionnels. La direction demeure optimiste à l'égard des perspectives qui s'offrent à ce secteur, puisque la croissance du marché du sirop d'érable demeure forte. Ainsi, nous avons donc confiance que nous serons en mesure de tirer profit de cette croissance et d'y prendre part, grâce notamment à l'appui de notre force de vente qui est maintenant entièrement structurée et au fait que nous avons établi un tracé clair pour nos activités. Par ailleurs, les économies opérationnelles relatives au déménagement dans un nouveau bâtiment situé à Granby ainsi qu'au transfert de la production de l'usine de Saint-Honoré-de-Shenley devraient se réaliser au cours de l'exercice 2020.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés non audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR qu'utilise la Société dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de ce qui suit :
 - « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont décrits ci-après;
 - « l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie », lequel correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel en vigueur au 1^{er} octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'échéance de tous les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

- Le BAII ajusté s'entend du BAII compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAII ajusté après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements, les coûts d'acquisition du secteur du sucre et les charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie, de l'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements. L'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt en vigueur au 1^{er} octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'expiration de tous les swaps de taux d'intérêt, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.
- Le taux de la marge brute ajustée par tonne métrique (« TM ») s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'entend du bénéfice avant les intérêts, la charge d'impôt et la dotation aux amortissements du secteur des produits de l'érable, compte tenu de l'ajustement total du coût des ventes au titre du secteur visé et des charges non récurrentes.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et ils incluent les fonds reçus ou versés à la suite de l'émission ou du rachat d'actions, les frais de financement différés payés ainsi que les dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations au titre de l'excellence d'exploitation.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse des résultats de la Société présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont également présentés dans le présent rapport de gestion.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent les prévisions actuelles de Rogers, de Lantic et de LBMT (collectivement, la « Société ») à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir »,

« anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, la Société prévient les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être : les prix futurs du sucre brut, le prix du gaz naturel, la création aux États-Unis de contingents sur les sucres destinés au raffinage, dits spéciaux, les prévisions sur la production de betteraves à sucre, la croissance de l'industrie acéricole, les avantages prévus découlant de l'acquisition de LBMT et de l'acquisition de Decacer (y compris le BAIIA ajusté attendu), la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives, le niveau de ses dividendes futurs et l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations faites et des hypothèses posées par la Société en fonction de son expérience et de sa perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la Société a jugé pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Ces risques sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société et comprennent notamment les suivants : les risques liés à la dépendance de la Société envers les activités et les actifs de Lantic, les risques liés à la réglementation gouvernementale et aux politiques en matière de commerce extérieur, les risques liés à la concurrence à laquelle fait face Lantic, les risques liés aux fluctuations des marges, des taux de change et des cours du sucre brut, les risques liés à la garantie d'approvisionnement en sucre brut, les risques liés aux conditions météorologiques affectant les betteraves à sucre, les risques liés aux fluctuations des prix de l'énergie, les risques liés au fait que l'information financière antérieure de LBMT et de Decacer pourrait ne pas être représentative de sa performance future, le risque que, à la suite de l'acquisition de LBMT le 5 août 2017 et de celle de Decacer le 18 novembre 2017 (ci-après collectivement désignées par les « acquisitions »), Rogers et Lantic ne soient pas en mesure d'intégrer de manière fructueuse les activités de LBMT et de Decacer à leur exploitation actuelle ni d'obtenir les avantages prévus découlant de ces acquisitions, les risques liés aux obligations et coûts imprévus liés à ces acquisitions, notamment que la police d'assurance déclarations et garanties ne suffise pas à couvrir ces coûts ou obligations ou que la Société ne soit pas en mesure de recouvrer ces coûts ou obligations de la part des actionnaires de LBMT et de Decacer, les risques liés au régime de réglementation régissant l'achat et la vente de sirop d'érable au Québec, notamment le risque que LBMT ne soit pas en mesure de conserver son statut d'acheteur autorisé auprès de la FPAQ et le risque qu'elle puisse s'avérer incapable d'acheter des quantités suffisantes de sirop d'érable, le risque lié au fait que la production de sirop d'érable est saisonnière et assujettie aux changements climatiques, le risque lié à la concentration de la clientèle et la dépendance de LBMT à l'égard des produits de marque maison, les risques liés à l'évolution des habitudes de consommation et le risque lié à la croissance des affaires de LBMT, qui repose en grande partie sur l'exportation.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et la Société décline toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi. En date

du présent rapport de gestion et comme il a été communiqué le 21 novembre 2018, les prévisions de la direction à l'égard du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2019 demeurent les mêmes, à savoir environ 21,0 millions de dollars, exclusion faite des charges non récurrentes. Se reporter à la section « Perspectives » du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

INFORMATION PROSPECTIVE DANS LE PRÉSENT RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit résume l'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion que la Société estime importante pour mieux informer les lecteurs à l'égard de sa performance financière éventuelle, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour établir cette information, ainsi que les principaux risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de cette information.

Principales hypothèses

Principaux risques et incertitudes

BAIIA ajusté attendu de LBMTTC

Le BAIIA ajusté attendu désigne le bénéfice attendu avant les intérêts, la charge d'impôt et la dotation aux amortissements pour une période de 12 mois, après ajustement pour tenir compte des coûts non récurrents et incluant les gains liés à l'intégration. La Société estime le bénéfice d'exploitation annuel en retranchant des produits estimatifs les charges d'exploitation estimatives, desquelles elle déduit les charges générales et administratives estimatives. Les gains liés à l'intégration comprennent ceux de LBMTTC pour l'exercice 2018 et ceux de RSI pour l'exercice 2019. Les gains liés à l'intégration de LBMT sont les gains estimatifs découlant des trois acquisitions réalisées par LBMT depuis le 2 février 2016, lesquels incluent les gains de clientèle, les gains d'efficacité en matière d'approvisionnement, le réagencement des chaînes de production, la réduction des pertes liées au sirop d'érable ainsi que l'intégration précédente des entreprises acquises. Les gains liés à l'intégration de RSI sont les gains sur le plan de l'exploitation estimatifs découlant du regroupement de la Société et de LBMTTC, lesquels incluent les gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation et les gains de clientèle.

- L'information financière historique utilisée pour estimer les montants peut ne pas être représentative des résultats futurs.
- La variabilité de la performance de LBMTTC.
- Les dépenses imprévues au titre des charges administratives et de vente ainsi que des frais de distribution.
- L'incertitude entourant l'intégration fructueuse et les gains sur le plan de l'exploitation.
- Les autres risques liés aux activités de LBMTTC (se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 29 septembre 2018).

BAIIA ajusté *pro forma* attendu de Decacer

Le BAIIA ajusté *pro forma* attendu de Decacer désigne le bénéfice attendu avant les intérêts, la charge d'impôt et la dotation aux amortissements pour une période de 12 mois, après ajustement pour tenir compte des éléments non récurrents établis par la direction de Decacer, ceux déterminés par la Société dans le cadre de son contrôle diligent et les ajustements estimatifs nécessaires pour rendre compte du BAIIA annualisé à venir.

- L'information financière historique utilisée pour estimer les montants établis au budget peut ne pas être représentative des résultats futurs.
- La variabilité de la performance de Decacer.
- Les dépenses imprévues au titre des charges administratives et de vente ainsi que des frais de distribution.
- L'incertitude entourant l'intégration fructueuse et les gains sur le plan de l'exploitation.

CONTRÔLES INTERNES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de la Société au cours du trimestre clos le 29 décembre 2018 afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.